

Le Port, le 30 mai 2022

Conseil Communautaire du 30 mai 2022

Christian Papoussamy est nommé directeur de la Créole

Après la présentation de la Brigade Intercommunale Environnementale, les élus communautaires du TCO, sous la présidence d'Emmanuel Séraphin, ont validé le lancement de l'appel à projets urbains Kréolab dans le cadre de l'Ecocité ; la participation des communes au Fonds Mutualisé pour l'Amélioration d l'Habitat ; les nouvelles modalités de distribution des composteurs individuels. Ils ont également nommé le nouveau directeur de la Créole.



 Espace presse : www.tco.re/espace-presse

 Contacts presse : Hélène Cheynet 0692 23 59 89 • Gaëlle Arive 0692 33 20 00

 communication@tco.re

LA CREOLE

Les élus communautaires approuvent la nomination d'un nouveau directeur

Suite au transfert des compétences « Eau potable et Assainissement » à la communauté d'agglomération le 1^{er} janvier 2020 et afin d'organiser au mieux la gestion de ces nouvelles compétences, le conseil communautaire a décidé de nommer un nouveau directeur, afin de restaurer la confiance entre le TCO et sa régie.

Les élus du TCO ont acté la nomination de M. Christian Papoussamy au poste de directeur de la régie communautaire d'eau et d'assainissement « La Créole ».

Monsieur Papoussamy qui a occupé les fonctions de directeur général des services de la CIVIS et du TCO, est actuellement procureur financier des Chambres Régionales des Comptes Antilles – Guyanne). Il mettra toutes ses expériences et compétences à profit pour assurer ses nouvelles responsabilités à la régie communautaire.

ECOCITE

Lancement de l'appel à projets urbains innovants, Kréolab

Piloté par le Groupement d'Intérêt Public Ecocité en partenariat avec les propriétaires fonciers publics, Kréolab est un dispositif qui vise à faire émerger des projets démonstrateurs au sein de l'Ecocité de La Réunion.

En concertation avec les communes et le TCO, des équipes seront amenées à proposer des projets innovants sur des sites sélectionnés.

Les équipes lauréates pourront y développer leur approche de la ville de demain en lien avec les intentions de la commune.

Les réponses innovantes à l'appel à projet sont attendues dans les domaines suivants :

- Conception urbaine, architecturale et paysagère ;
- Modes constructifs et procédés et matériaux écologiques ;
- Programmation et nouveaux usages comme le co-living, co-working, habitat coopératif et partagé, habitat intergénérationnel, tiers lieux, développement de services urbains innovants, commerces novateurs ;
- Développement économique et social par la contribution du projet au développement et à la structuration d'une filière bâtie tropicale avec création d'emplois ;
- Montage opérationnel, financier et contractuel innovant ;
- Démarche de projet collaborative en co-conception voire co-construction de projet, avec une démarche participative et citoyenne.

7 sites ont été retenus par les communes de La Possession, Le Port, Saint-Paul et le TCO.



Espace presse : www.tco.re/espace-presse



Contacts presse : Hélène Cheynet 0692 23 59 89 • Gaëlle Arive 0692 33 20 00



communication@tco.re

HABITAT

Les communes du TCO adhèrent au Fonds Mutualisé pour l'Amélioration de l'Habitat

En août 2021, le TCO a validé la création et la mise en oeuvre du Fonds Mutualisé pour l'Amélioration de l'Habitat (FMAH). Cette démarche expérimentale multipartenariale comporte 3 modes d'interventions opérationnelles : la régie intercommunale pour les travaux légers, le recours à une maîtrise d'oeuvre pour les travaux lourds et l'auto réhabilitation accompagnée.

Le conseil communautaire a voté la participation des communes membres au fonds mutualisé, à hauteur du nombre de situations repérées sur leur territoire et de leurs objectifs de résorption de l'habitat indigne sur leur territoire, par une participation de 2000 €/logement dans le cadre d'une amélioration lourde et 500€/logement dans le cadre d'une amélioration légère par la régie de travaux.

Environ 80 chantiers par an pourront être réalisés dont une soixantaine par la Régie intercommunale.

INVESTISSEMENT TERRITORIAL

Les élus adoptent la stratégie « Investissement Territorial Intégré » du TCO

Outil de mise en oeuvre des programmes opérationnels européens, l'investissement territorial intégré permet d'accompagner le développement des territoires.

Pour pouvoir bénéficier de ce dispositif, les élus du TCO ont validé les stratégies territoriales présentées en séance : la stratégie urbaine et la stratégie des Hauts.

L'investissement territorial intégré, dans son volet urbain, offre l'opportunité au TCO de valoriser les 4 axes suivants :

- La mobilité durable et active entre les pôles urbains
- La création et la modernisation des zones artisanales et industrielles rééquilibrant le territoire
- La résilience du territoire et la préservation de la ressource en eau
- La promotion d'un urbanisme de proximité dans les pôles urbains littoraux

Dans son volet « rural », le dispositif permettra notamment de valoriser les routes-paysages et de revitaliser les bourgs et les territoires ruraux habités.

ENVIRONNEMENT

De nouvelles modalités de dotation des composteurs pour un meilleur usage

Les élus ont validé la mise en place de nouvelles modalités aux demandeurs de composteurs afin de mieux garantir le bon usage de ces équipements.

Ainsi, il a été acté l'obligation pour les demandeurs de participer à un atelier ou une session d'information avant la dotation du composteur.